



26 millions d'euros en appui budgétaire de l'Union Européenne



Le vendredi 12 octobre, le Premier Ministre Jacques Edouard Alexis et le Chef de la délégation de la Commission Européenne, Ambassadeur Francesco Gosetti, ont signé une convention de financement pour l'octroi d'un appui budgétaire du montant de 26 millions d'euro.

Ce montant, sous forme d'un appui budgétaire direct et non ciblé, sera décaissé en deux tranches respectivement de 15 et 10 mln € qui contribueront à atténuer le gap de financement du budget des deux prochains exercices fiscaux.

1 million d'euros est destiné à l'assistance technique au Ministère des Finances, pour la mise en œuvre du programme de réformes macro-économiques, notamment pour les mesures de renforcement des instruments de contrôle de la gestion du budget.

Lors de la cérémonie de signature, qui a eu lieu à la primature, l'Ambassadeur Gosetti a déclaré:

"Nous interprétons l'appui budgétaire comme instrument de dialogue intergouvernemental. Un dialogue qui se fait autour des priorités et des politiques identifiées par le gouvernement. (...) Nous avons désormais la possibilité de passer d'une coopération faite de microprojets, généralement basée seulement sur l'urgence, à un partenariat solide avec le gouvernement légitime, basé sur des objectifs mesurables et sur une stratégie cohérente et à long terme".

A partir du décaissement de la première tranche destinée à l'exercice fiscal 2007-2008, des



indicateurs vérifiables seront identifiés, de manière à établir, d'ici un an, les progrès réels de l'action gouvernementale qui justifieront le montant décaissé en suite.

L'intention de l'Union Européenne est de lancer un programme d'appui budgétaire annuel pour les quatre prochains années, composé de tranches variables en fonction du degré d'atteinte des objectifs préfixés, en ligne avec la stratégie politique du gouvernement.

La mobilisation de ces ressources, sous la forme d'appui budgétaire direct et non ciblé, est en ligne avec les priorités stratégiques de la coopération de la CE et conforme aux principes d'alignement et d'harmonisation de

l'aide consacrés par la Déclaration de Paris d'avril 2005 ainsi que par le Consensus Européen pour le développement adopté conjointement par les institutions communautaires et les gouvernements des Etats Membres de l'UE.

La Commission Européenne a décaissé plus de 60 millions d'euros au cours de l'année 2006 dont 10 millions en appui budgétaire. Le 10eme Fonds Européen de Développement, couvrant la période 2008-2012, prévoit pour Haïti une enveloppe de 230 millions d'euros pour la réalisation de programmes et projets principalement dans les secteurs des Infrastructures et de la Gouvernance.

SOUTIEN EUROPÉEN À LA RENTRÉE SCOLAIRE

La Commission Européenne s'est mobilisée pour apporter son soutien, à l'occasion de la rentrée scolaire 2007-2008, aux nombreuses familles qui rencontrent des difficultés économiques pour faire face aux achats de matériel didactique.



oeuvre par le Ministère de l'Education Nationale. Grâce à ce programme, 17 écoles régionales de référence, appelées "Ecoles fondamentales d'Application et Centres d'Appui Pédagogique" (EFACAP) sont en train d'ouvrir dans les quatre départements concernés par le programme.

Ce mardi 4 septembre la première EFACAP a été inaugurée à Mirebalais, par le Ministre de l'Education Nationale, Gabriel Bien Aimé, et le Chef de la Délégation de la Commission Européenne, l'Ambassadeur Francesco Gosetti.

Les autres EFACAP seront inaugurées au cours des prochaines semaines et fonctionneront à plein rythme à partir de cette année scolaire.



330 000 manuels scolaires ont été achetés grâce au financement européen et distribués par les équipes du Ministère de l'Education Nationale dans quatre départements (Nord, Centre, Sud et Grande Anse). Il s'agit notamment de manuels de mathématique, créole, civique, sciences et grammaire pour les 5ème et 6ème années fondamentales. Le coût de l'opération est de 1,2 millions d'euros.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Education (PARQE), financé à hauteur de 28 millions d'euros par la Commission Européenne et mis en

Elles serviront d'écoles de référence pour la province, ainsi que de centres de formations pour les enseignants de la zone.



Le programme PARQE, qui a démarré en 2003, vient en appui aux efforts du gouvernement Haïtien pour la scolarisation universelle.

Ses activités prévoient la construction ou réhabilitation de 17 EFACAP et 360 écoles associées, ainsi que la mise en place d'un système de formation continue et d'appui pédagogique aux enseignants, avec environ 400 directeurs et 3000 enseignants concernés.

Lors de l'inauguration de l'EFACAP de Mirebalais ce mardi, le Chef de la Délégation de la Commission Européenne en Haïti, l'Ambassadeur Francesco Gosetti, a déclaré: "Le développement d'Haïti passe nécessairement par l'universalisation et l'amélioration de la qualité de l'éducation de ses enfants.

L'Union Européenne voit l'éducation comme un secteur prioritaire d'intervention et continuera à soutenir Haïti dans ces efforts de scolarisation universelle"

UN NOUVEL ACCORD POUR L'ENTRETIEN ROUTIER

A compter du 1er septembre 2007 entrera en fonction un nouvel accord entre la Commission Européenne et l'Etat haïtien pour l'exécution d'un programme de 28 millions de HTG (environ 560 000 euros) destiné à l'entretien routier.

Ce programme prévoit un appui aux services du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications afin de se doter d'outils plus performants en matière d'entretien des routes. Financé par le Fonds Européen de Développement, ce programme aura une durée de 10 mois. Mis en œuvre avec l'appui des Directions Départementales du Ministère, ce programme permettra notamment de :

- 1) Connaître plus en détails le niveau de trafic et la charge à l'essieu actuellement constatés sur les routes nationales,
- 2) Dresser un inventaire routier précis accompagné d'un système d'informations géographiques permettant son actualisation fréquente,
- 3) Publier un nouveau cahier de spécifications techniques pour la construction de routes et ponts en Haïti, dont la version actuellement en vigueur date de 1983,
- 4) Définir et mettre en place une stratégie nationale d'entretien routier,

en ligne avec la politique sectorielle "Transports" du gouvernement.

Ce programme fait suite à une première subvention de l'Union Européenne de 250.000 EUR (12,5 millions HTG) qui a permis d'appuyer la mise en place du Fonds d'Entretien Routier et financé deux séries de travaux d'entretien contractés localement avec des organisations communautaires de base.

En coordination étroite avec le Ministère des Travaux Publics, Transports et

Communications et les autres bailleurs de fonds internationaux, l'Union Européenne est fortement impliquée dans le secteur des infrastructures routières.

Elle finance actuellement les travaux de réhabilitation des routes Cap Haïtien – Ouanaminthe et Port-au-Prince – Mirebalais, et s'appête à lancer un nouvel appel d'offres pour la réhabilitation du tronçon Mirebalais – Hinche.



TI LEKÒL DWA MOUN

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, la Fondation AfricAméricA et son partenaire, le Fond de Parrainage National (FPN), grâce au financement de la Commission Européenne, ont mis en œuvre un programme d'interventions artistiques en milieu scolaire. Le thème général des activités est la connaissance des droits de l'homme. Ainsi, 68 écoles choisies parmi les plus démunies du pays ont bénéficié de cette action. La plupart des institutions ciblées se situent dans les quartiers populaires de la capitale Port au Prince

C'est, en effet, dans un contexte général de violation des droits humains, que l'année scolaire 2006 avait débuté. De fait, dans certains quartiers de Port-au-Prince, les écoliers ont été touchés directement étant parfois eux-mêmes la cible des actions criminelles.



Néanmoins, en dépit du démarrage retardé par ce climat d'insécurité, les animateurs, membres d'AfricAméricA, ont mené à bien ce projet qui a pour objectif principal d'introduire « une culture des droits de l'homme » dans la société haïtienne, en ciblant les populations les plus jeunes.

Ceux sont donc 4 080 écoliers, fréquentant 68 écoles, ainsi que 210 enseignants et directeurs d'écoles qui ont participé à cette activité, dans les quartiers de Cité Soleil, Bel Air et Carrefour, ainsi qu'à Saint-Marc et à Gonaïves.

Le projet se structure en 4 volets principaux:

- 1) Le développement du matériel pédagogique, « Kaye Monitè » et boîtes de matériel préparées pour des groupes de 50 écoliers.

- 2) La formation des enseignants et la distribution du matériel pédagogique et du matériel d'atelier (chaque enseignant reçoit un fichier illustré et une boîte de matériel).

- 3) Le suivi et la supervision des ateliers: les formateurs d'AfricAméricA opèrent des visites de supervision qui permettent de vérifier la bonne marche des activités et de rectifier l'exécution du programme, tout au cours de l'année scolaire.

- 4) La vulgarisation du programme, commencé en juin avec les fêtes scolaires et continuée en octobre 2007 avec une table ronde et la mise en place d'un plaidoyer pour l'introduction des droits de l'homme dans le programme d'éducation civique de la République d'Haïti.



Un nouveau traité pour l'Union Européenne

Après des mois de travail acharné, le texte du traité modificatif de l'Union européenne a été finalisé lors du sommet de Lisbonne le 18 et 19 octobre.

Les chefs d'états et les ministres des affaires étrangères des états membres de l'Union Européenne se sont rencontrés pendant une conférence intergouvernementale afin de rédiger un "traité modificatif", modifiant les traités actuels en vue de renforcer l'efficacité et la légitimité démocratique de l'Union, désormais composée de 27 pays, et d'améliorer la cohérence de son action extérieure.

L'objectif de ce nouveau traité est de constituer une base institutionnelle et politique solide pour l'Europe, prenant en considération les inquiétudes et les attentes de ses 495 millions de citoyens.

"Nous avons besoin du traité modificatif pour offrir à nos concitoyens une Europe forte et capable d'agir", a expliqué le président de la Commission Européenne, Jose Manuel Barroso.

Ce traité améliore le fonctionnement des institutions, renforce le contrôle démocratique et affermit la cohésion de l'Union européenne (UE) vis-à-vis de l'extérieur.

Il permet également à l'UE de prendre de nouvelles initiatives en matière de changement climatique et d'énergie. La charte des droits fondamentaux aura force de loi et, pour la première fois, les citoyens auront le droit de demander à l'UE de faire des propositions législatives dans des domaines spécifiques. Le rôle des parlements nationaux et du Parlement européen sera également renforcé.

Le traité prévoit en outre la création de deux nouvelles fonctions, celle de président du Conseil de l'Union Européenne et celle de haut représentant de l'UE et vice-président de la Commission, qui permettra à l'Union de s'exprimer d'une seule voix en matière de politique étrangère.

"Cela fait six ans que nous discutons de l'architecture institutionnelle. Il est temps d'aller de l'avant", a déclaré M. Barroso, pour qui le texte adopté représente le meilleur compromis possible.

La modification des traités requiert l'accord à l'unanimité de tous les États membres. Avant que ce nouveau traité puisse entrer en vigueur, il faut également que l'ensemble des États membres procèdent à sa ratification, conformément à leurs procédures internes respectives.

La Commission Européenne espère que ce nouveau traité pourra être adopté et ratifié avant les élections du parlement européen de juin 2009.